

# 10 DÉCEMBRE 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 10 décembre 2019.

Monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

## Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

7 personnes étaient présentes dans la salle.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
- Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
- Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4
- Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
- Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

## 2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

### Résolution 2019-12-282 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Alain Lestage appuyé par Madame Marie-Eve Boutin et, il est résolu unanimement par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour modifié, à savoir :

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

---

## ORDRE DU JOUR

### 3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2019
- 3.2 Prolongement pour le dépôt de la Politique familiale de la Municipalité
- 3.3 Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des fêtes
- 3.4 Calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2020
- 3.5 Budget 2020 pour le transport adapté aux personnes handicapées
- 3.6 Suivi de la TECQ 2014-2018 : Amendement de la résolution 2015-07-191
- 3.7 Suivi de la TECQ 2014-2018 : Amendement de la résolution 2015-10-279
- 3.8 Avis de motion et présentation du projet de règlement établissant les taux des taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception
- 3.9 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2019
- 3.10 Politique d'utilisation pour la page Facebook de la Municipalité
- 3.11 Affichage d'une offre d'emploi pour le poste permanent d'inspecteur municipal

# 10 DÉCEMBRE 2019

- 3.12 Amendement à la résolution 2019-10-248 pour spécifier la provenance des fonds utilisés pour la dépense encourue pour le contrat de Promotek
- 3.13 Avis de motion et présentation du projet de règlement pour augmenter le fond de roulement
- 3.14 Annulation de la séance extraordinaire prévue le 10 décembre à 20h15 pour l'adoption du budget 2020

## 4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer
- 4.2 Emprunt temporaire pour un règlement d'emprunt autorisé par le MAMH

## 5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

## 6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

## 7 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

## 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 3
- 8.2 Embauche de M. Francis l'Italien à titre de pompier recrue
- 8.3 Embauche de M. Pascal Mathieu à titre de pompier recrue

## 9 TRAVAUX PUBLIC

- 9.1 Adoption du projet de règlement numéro 2019-378 concernant la modification du règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique

## 10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 1112 rue des Meuniers (lot 5 645 627)
- 10.2 Résolution approuvant la demande de dérogation mineure concernant les lots 6 319 115 et 6 319 118)
- 10.3 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant l'immeuble au 1184-1230 des Meuniers (lot 6 319 115) pour donner suite aux modifications effectuées afin de répondre aux exigences environnementales et de prévention incendie
- 10.4 Nomination d'un membre substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 10.5 Acquisition du lot 3 111 294 formant l'emprise de rue du rang St-Philippe Nord

## 11 HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Narcisse-Filion

# 10 DÉCEMBRE 2019

- 12 LOISIRS
- 13 BIBLIOTHÈQUE
- 14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES
- 15 VARIA
- 16 2<sup>ième</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 PROCHAINE RENCONTRE (14 janvier 2019)
- 18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

❧ ❧ ❧ ❧

---

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2019

### **Résolution 2019-12-283 – Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2019**

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre 2019, il est proposé par Monsieur Richard Lestage, appuyé par Monsieur Alexandre Brault et résolu unanimement par les conseillers présents de dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 tel que présenté et rédigé.

∞ ADOPTÉE ❧

3.2. Prolongement pour le dépôt de la Politique familiale de la Municipalité

### **Résolution 2019-12-284 – Résolution approuvant le prolongement pour le dépôt de la Politique familiale de la Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a bénéficié du programme de soutien financier pour l'élaboration d'une Politique Familiale Municipale (PFM) en avril 2016 pour un montant 10 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement, représentant 50 % de la subvention a été versé, soit 5 250 \$ en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le versement final est conditionnel à la remise de la PFM et des documents indiqués à la convention;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2018, la Municipalité a demandé une prolongation pour le dépôt de la Politique qui lui fut accordée (résolution # 2018-03-58);

CONSIDÉRANT QU'une convention de modification a été signée, accordant une prolongation jusqu'au 28 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en novembre 2019 et que les travaux ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT QUE l'achèvement des travaux menant à l'adoption de la PFM est prévue pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE toutes les raisons prévalant à la démarche d'adoption d'une PFM sont toujours pertinentes pour la Municipalité;

## 10 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents, d'approuver le dépôt au ministère de la Famille d'une nouvelle demande de prolongation jusqu'au 30 juin 2021 pour le dépôt de la PFM et des documents indiqués à la convention.

∞ ADOPTÉE ∞

### 3.3. Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des fêtes

#### **Résolution 2019-12-285 – Résolution approuvant la fermeture de l'hôtel de ville durant la période des fêtes du 20 décembre PM au 3 janvier**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents de fermer les bureaux de l'Hôtel de Ville durant la période des fêtes à partir du vendredi 20 décembre à midi jusqu'au vendredi 3 janvier 2020 inclusivement. Les journées de congé des employés qui ne sont pas chômées et payées seront comblées par les banques d'heures de congé accumulées ou par des congés sans salaire.

∞ ADOPTÉE ∞

### 3.4. Calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2020

#### **Résolution 2019-12-286 – Résolution approuvant le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2020**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres présents du Conseil, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois et débiteront à 19 heures.

MOIS	DATE	HEURE
Janvier	14 janvier	19h00
Février	11 février	19h00
Mars	10 mars	19h00
Avril	14 avril	19h00
Mai	12 mai	19h00
Juin	9 juin	19h00
Juillet	14 juillet	19h00
Août	11 août	19h00
Septembre	8 septembre	19h00
Octobre	13 octobre	19h00
Novembre	10 novembre	19h00
Décembre	8 décembre	19h00

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

∞ ADOPTÉ ∞

### 3.5. Budget 2020 pour le transport adapté aux personnes handicapées

#### **Résolution 2019-12-287 – Résolution approuvant le budget 2020 pour le transport adapté aux personnes handicapées**

## 10 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2020 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2020 ont été approuvées en octobre 2020 par l'organisme mandataire;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 3 051 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est résolu :

Que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2020;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 3 051 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et d'en autoriser le paiement.

Proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du Conseil présents.

∞ ADOPTÉE ∞

3.6. Suivi de la TECQ 2014-2018 : Amendement de la résolution 2015-07-191

**Résolution 2019-12-288 – Suivi de la TECQ 2014-2018 : Amendement de la résolution 2015-07-191, intitulée « Résolution approuvant le plus bas soumissionnaire conforme relativement aux travaux d'asphaltage du Boul. Édouard VII en ECF »**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 8 octobre 2019, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-10-243 intitulée « Adoption de la nouvelle programmation (#3) des travaux TECQ 2014-2018 »;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018 permettra le remboursement de certaines dépenses réalisées durant la période 2014-2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender certaines résolutions ayant autorisées ces dépenses;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 14 juillet 2015, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2015-07-191 intitulée « Résolution approuvant le plus bas soumissionnaire conforme relativement aux travaux d'asphaltage du Boul. Édouard VII en ECF »;

CONSIDÉRANT QU'un amendement doit être fait pour indiquer que la totalité des travaux décrits dans la résolution 2015-07-191 seront financés par la TECQ 2014-2018, et non pas, tel qu'il était mentionné, par le Fonds Carrière et Sablière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du Conseil présents, d'approuver l'amendement suivant à la résolution 2015-07-191 :

## 10 DÉCEMBRE 2019

« La totalité des travaux seront financés par la TECQ 2014-2018, en lieu et place du Fonds Carrière et Sablière.

☞ ADOPTÉE ☞

3.7. Suivi de la TECQ 2014-2018 : Amendement de la résolution 2015-10-279

**Résolution 2019-12-289 – Suivi de la TECQ 2014-2018 : Amendement de la résolution 2015-10-279, intitulée « Résolution approuvant l’octroi du mandat d’effectuer le pavage sur une section du rang du Coteau »**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 8 octobre 2019, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-10-243 intitulée « Adoption de la nouvelle programmation (#3) des travaux TECQ 2014-2018 »;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018 permettra le remboursement de certaines dépenses réalisées durant la période 2014-2018;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’amender certaines résolutions ayant autorisé ces dépenses;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 13 octobre 2015, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2015-10-279 intitulée « Résolution approuvant l’octroi du mandat d’effectuer le pavage sur une section du rang du Coteau »;

CONSIDÉRANT QU’un amendement doit être fait pour indiquer qu’une partie des travaux décrits dans la résolution 2015-10-279 seront financés par la TECQ 2014-2018, d’un montant de 119 242 \$, et non pas, tel qu’il était mentionné, par le Fonds Carrière et Sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du Conseil présents, d’approuver l’amendement suivant à la résolution 2015-10-279 :

« Le montant des travaux de 119 242 \$ seront financés par la TECQ 2014-2018, en lieu et place du Fonds Carrière et Sablière.

☞ ADOPTÉE ☞

3.8. Avis de motion du projet de règlement établissant les taux des taxes et les tarifs pour l’exercice financier 2020 et les conditions de leur perception

**Résolution 2019-12-290 – Avis de motion du projet de règlement établissant les taux des taxes et les tarifs pour l’exercice financier 2020 et les conditions de leur perception**

Monsieur Alain Lestage donne avis de motion qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les taux des taxes et les tarifs pour l’exercice financier 2020 et les conditions de leur perception. Un projet de ce règlement sera présenté à une prochaine assemblée du Conseil.

☞ ADOPTÉE ☞

## 10 DÉCEMBRE 2019

3.9. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2019

### **Résolution 2019-12-291 – Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2019**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier dépose des états comparatifs au 30 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver les états des revenus et des dépenses comparatifs 2018-2019 de janvier à septembre tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.

∞ ADOPTÉE ∞

3.10. Politique d'utilisation pour la page Facebook de la Municipalité

### **Résolution 2019-12-292 – Adoption d'une politique d'utilisation pour la page Facebook de la Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a créé un page Facebook afin de permettre aux citoyens et utilisateurs d'être facilement à l'affût des nouvelles, événements, activités et informations concernant la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il a lieu d'adopter une politique d'utilisation afin de limiter l'information diffusée en balisant les sujets traités pour assurer le maintien de l'intérêt des usagers de la page Facebook de la municipalité.

Il est proposé, appuyé et il est résolu unanimement par les membres du Conseil présents, d'adopter la politique d'utilisation pour la page Facebook de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

∞ ADOPTÉE ∞

3.11. Affichage d'une offre d'emploi pour le poste permanent d'inspecteur municipal

### **Résolution 2019-12-293 – Affichage d'une offre d'emploi pour le poste permanent d'inspecteur municipal**

ATTENDU que la municipalité a connu une forte croissance du nombre de permis émis de nouvelles constructions et de rénovations sur son territoire au cours des dernières années;

ATTENDU que la charge de travail de l'employée au poste de coordonnatrice en aménagement et inspection n'a cessé de croître;

ATTENDU qu'il est urgent de réaliser des visites d'inspection fréquentes sur le territoire afin de s'assurer du respect des règlements municipaux;

ATTENDU qu'il est aussi important que la municipalité applique plus rigoureusement le règlement provincial sur les installations septiques (Q-2, r.22);

ATTENDU que le budget de la municipalité pour l'année 2020, à être adopté prochainement, prévoit les montants nécessaires pour l'embauche d'un inspecteur municipal;

## 10 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé et résolu unanimement par les membres du Conseil présents, d'autoriser l'affichage d'une offre d'emploi pour le poste permanent d'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

- 3.12. Amendement à la résolution 2019-10-248 pour spécifier la provenance des fonds utilisés pour la dépense encourue pour le contrat de Promotek

**Résolution 2019-12-294 – Amendement à la résolution 2019-10-248 pour spécifier la provenance des fonds utilisés pour la dépense encourue pour le contrat de Promotek**

ATTENDU que la résolution #2019-10-248, adoptée à la séance régulière du conseil du 8 octobre 2019, portant le titre : « Octroi de contrat à Promotek pour la mise à jour du système d'enregistrement par caméras de surveillance à la carrière et sablière exploitée par Demix Agrégats »;

CONSIDÉRANT les frais d'installation, de programmation et de mise en marche d'une nouvelle caméra Soltek ES au montant de 4995\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les frais pour l'analyse de quatre rapports mensuels distincts, à raison de 8 fois l'an, au montant de 6400\$ annuellement, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les frais pour l'installation d'un poteau de 35 pieds pour supporter l'installation d'un système de caméra dans l'entrée de la carrière Demix Agrégats au montant de 850\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé, appuyé et il est résolu unanimement, par les membres du Conseil présents, d'approuver que toutes les dépenses encourues par ce projet soient payées à même le fond réservé des redevances sur les carrières et sablières.

∞ ADOPTÉE ∞

- 3.13. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour augmenter le fond de roulement

**Résolution 2019-12-295 – Avis de motion et présentation du projet de règlement pour augmenter le fond de roulement**

Monsieur François Ledoux donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement pour augmenter le fond de roulement Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

∞ ADOPTÉE ∞

- 3.14. Annulation de la séance extraordinaire prévue le 10 décembre à 20h15 pour l'adoption du budget 2020

**Résolution 2019-12-296 – Annulation de la séance extraordinaire prévue le 10 décembre à 20h15 pour l'adoption du budget 2020**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir des discussions supplémentaires avant l'adoption du budget 2020;

## 10 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé, appuyé et il est résolu unanimement par les membres du Conseil présents, d'approuver l'annulation de la séance extraordinaire prévue le 10 décembre à 20h15 pour l'adoption du budget 2020.

La séance extraordinaire pour l'adoption du prochain budget 2020 se tiendra le 17 décembre 2019 à 19h00. Un avis public sera publié à cet effet.

∞ ADOPTÉE ∞

### 4. FINANCES ET TRÉSORERIE

#### 4.1. Adoption des comptes à payer

##### **2019-12-297 – Résolution approuvant l'adoption des comptes à payer**

Il est proposé, appuyé, et résolu unanimement par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois de novembre 2019.

∞ ADOPTÉE ∞

#### 4.2. Emprunt temporaire pour un règlement d'emprunt autorisé par le MAMH

##### **2019-12-298 – Résolution approuvant Emprunt temporaire pour un règlement d'emprunt autorisé par le MAMH auprès de l'institution financière Caisse Desjardins – Seigneuries de la Frontière**

CONSIDÉRANT le règlement autorisant un emprunt suite à l'adoption du protocole d'entente pour le Développement domiciliaire Jardins Saint-Jacques Phase IIB, pour couvrir la partie des travaux bénéficiant au lot 2 711 547 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que Construction Beaudin & Courville Inc. a réalisé la première partie des travaux et nous a fait parvenir sa facture;

CONSIDÉRANT que les travaux se poursuivront en 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit ouvrir un prêt temporaire en attendant la fin des travaux et la réception de l'emprunt à long terme;

Il est proposé, appuyé et il est résolu unanimement par les membres du Conseil présents, de mandater madame la mairesse et monsieur le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à l'emprunt temporaire du règlement d'emprunt autorisé par le MAMH auprès de l'institution financière Caisse Desjardins – Seigneuries de la Frontière.

∞ ADOPTÉE ∞

### 5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Les conseillers prennent la parole à tour de rôle pour informer l'audience des activités se déroulant dans la municipalité au cours de prochaines semaines.

### 6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

### 7. 1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h25

Aucune question de l'audience.

Fin de la période des questions : 19h25

# 10 DÉCEMBRE 2019

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 8.1. Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 3

#### **2019-12-299 – Résolution en Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 3**

Il est proposé, appuyé et il est résolu unanimement par les membres du Conseil présents que la Municipalité :

**PRÉSENTE** une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 25 000 \$, dans le cadre du *Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception;*

**CONFIRME** que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 25 000 \$; pour un projet qui totalise un investissement global de 50 000 \$ en sécurité civile;

**AUTORISE** Steven Lemieux, directeur incendie et coordonnateur des mesures d'urgence, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

**ATTESTE** avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

**S'ENGAGE** à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

ADOPTÉE

### 8.2. Embauche de M. Francis l'Italien à titre de pompier recrue

#### **2019-12-300 – Résolution approuvant l'embauche de M. Francis l'Italien à titre de pompier recrue formé au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur**

**CONSIDÉRANT** l'Entente de travail des pompiers de Saint-Jacques-le-Mineur;

**CONSIDÉRANT** que M. Francis l'Italien désire se joindre au service SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;

**CONSIDÉRANT** que la recommandation favorable du Directeur du service incendie et de la sécurité publique suite à son entrevue d'embauche;

**CONSIDÉRANT** que M. Francis l'Italien est formé pour agir à titre de pompier;

**CONSIDÉRANT** que M. Francis l'Italien réside à quatorze (14) kilomètres de la caserne (SJSR);

**CONSIDÉRANT** ses disponibilités pour les entraînements, les réunions et les autres activités du SSI;

**CONSIDÉRANT** qu'il est disponible dès maintenant à joindre les rangs du SSI;

**CONSIDÉRANT** que le candidat sera soumis à une période d'essai d'un (1) an, dont les six (6) premier mois constitueront une période d'évaluation;

## 10 DÉCEMBRE 2019

**CONSIDÉRANT** qu'une fois la fin de la période d'essai d'un (1) an, le candidat sera éligible aux formations nécessaires pour œuvrer comme pompier et premier répondant à Saint-Jacques-le-Mineur;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Que la municipalité autorise l'embauche de M. Francis l'Italien à titre de pompier recrue formé au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur et que ce dernier devra se soumettre à une période d'essai d'un (1) an, tel que stipulé dans l'Entente de travail des pompiers de Saint-Jacques-le-Mineur.

ADOPTÉE

8.3. Embauche de M. Pascal Mathieu à titre de pompier recrue

### **2019-12-301 – Résolution approuvant l'embauche de M. Pascal Mathieu à titre de pompier recrue (non formé) au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur**

**CONSIDÉRANT** l'Entente de travail des pompiers de Saint-Jacques-le-Mineur;

**CONSIDÉRANT** que M. Pascal Mathieu désire se joindre au service SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;

**CONSIDÉRANT** que la recommandation favorable du Directeur du service incendie et de la sécurité publique suite à son entrevue d'embauche;

**CONSIDÉRANT** que M. Pascal Mathieu réside sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur;

**CONSIDÉRANT** ses disponibilités pour les entraînements, les réunions et les autres activités du SSI;

**CONSIDÉRANT** qu'il est disponible dès maintenant à joindre les rangs du SSI;

**CONSIDÉRANT** que le candidat sera soumis à une période d'essai d'un (1) an, dont les six (6) premier mois constitueront une période d'évaluation;

**CONSIDÉRANT** qu'une fois la fin de la période d'essai d'un (1) an, le candidat sera éligible aux formations nécessaires pour œuvrer comme pompier et premier répondant à Saint-Jacques-le-Mineur;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Que la municipalité autorise l'embauche de Monsieur Pascal Mathieu à titre de pompier recrue (non formé) au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur et que ce dernier devra se soumettre à une période d'essai d'un (1) an, tel que stipulé dans l'Entente de travail des pompiers de Saint-Jacques-le-Mineur.

ADOPTÉE

# 10 DÉCEMBRE 2019

## 9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Adoption du projet de règlement numéro 2019-378 concernant la modification du règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique

### **2019-12-302 – Adoption du projet de règlement numéro 2019-378 concernant la modification du règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité par le Code de la sécurité routière et la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la table du Conseil lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé ET RÉSOLU unanimement :

Que le règlement numéro 2019-378 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

#### Article 1 :

L'annexe «A» Plan de localisation des signaux d'arrêt Territoire Saint-Jacques-le-Mineur est modifié par le «Plan de localisation des signaux d'arrêt Territoire de Saint-Jacques-le-Mineur numéro 2019-378-05».

#### Article 2 :

L'annexe «B» Lieu des signaux d'arrêts est modifié par le présent règlement et doit se lire comme suit :

### **«ANNEXE « B » LIEU DES SIGNAUX D'ARRÊTS**

<b>RUE</b>	<b>INTERSECTION</b>	<b>NOMBRE</b>
Chemin du Ruisseau (bretelle)	Chemin du Ruisseau	1
Chemin du Ruisseau	Chemin du Clocher	1
Montée St-Claude	Chemin du Ruisseau des Noyers	1
Chemin du Ruisseau des Noyers	Chemin du Ruisseau	1
Place de l'Église	Rue Principale	1
Place de l'Église	Rue Renaud	1
Rue Renaud	Place de l'Église	2
Rue Renaud	Rue du Moulin	2
Rue Renaud	Rue St-Marc	1
Rue du Moulin	Rue Renaud	1
Rue du Moulin	Rue Principale	1
Rue Principale (cul-de-sac)	Rue Principale	1
Rue Longtin	Boulevard Édouard VII	1
Rue Potvin	Route Édouard VII	1
Rue Potvin	Rue Bourdeau	2
Rue Bourdeau	Rue Potvin	2
Rue Bourdeau(est)	Rue Potvin	1
Rue Bourdeau	Rue Brière	1
Rue Morin	Rue Brière	1
Rue Brière	Rue Morin	2
Rue Brière	Boulevard Édouard VII	1
Rue Brière	Rue Bourdeau	2
Montée Langevin	Route Édouard VII	1
Rang St-Philippe Sud	Montée Langevin	1
Rang St-Philippe Sud	Montée St-Jacques	1
Montée Langevin	Rang St-André	1
Rang du Coteau	Montée Langevin	1
Montée Gagné	Rang Du Coteau	1

## 10 DÉCEMBRE 2019

Montée Gagné	Boulevard Édouard VII	1
Montée St-André	Rang du Coteau	1
Rang Du Coteau	Route 219 (Montée Douglas)	1
Boulevard Édouard VII	Rang Du Coteau	1
Terrasse Deneault	Boulevard Édouard VII	1
Terrasse Deneault	Terrasse Deneault	1
Rang St-Marc	Boulevard Édouard VII	1
Rang St-André	Montée St-Jacques	2
Rang St-Philippe Nord	Boulevard Édouard VII	1
Rue Landry	Rang Du Coteau	1
Rue Landry	Rue Landry	2
Rue des Forgerons	Rue des Aubergistes	2
Rue des Forgerons	Boul. Édouard VII	1
Rue des Forgerons	Rue des Meuniers	1
Rue des Meuniers	Rue des Aubergistes	2
Rue des Meuniers	Rue des Marchands	2
Rue des Meuniers	Rue des Forgerons	1
Rue des Marchands	Rue des Aubergistes	1
Rue des Marchands	Rue des Meuniers	1
Rue des Aubergistes	Rue des Forgerons	1
Rue des Aubergistes	Rue des Meuniers	2
Rue des Aubergistes	Rue Renaud	1

### Article 3 :

L'annexe «E» Sens unique est modifié par le présent règlement et doit se lire comme suit :

#### « ANNEXE « E » SENS UNIQUE

<u>Place de l'Église</u>	
Côté nord	Direction Ouest
Côté sud	Direction Est
<u>Rue des Meuniers</u>	
De l'intersection rue des Forgerons à l'intersection rue des Aubergistes	Direction Sud-Est
<u>Rue Renaud</u>	
À partir de la rue St-Marc jusqu'à la rue du Moulin	Direction Sud-Nord
<u>Rue St-Marc</u>	
À partir de la rue Principale jusqu'à la rue Renaud	Direction Est-Ouest

### Article 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Madame Lise Sauriol  
Mairesse

Monsieur Jean Bernier  
D.g/secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

# 10 DÉCEMBRE 2019

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 1112 rue des Meuniers (lot 5 645 627)

**2019-12-303 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 1112 rue des Meuniers (lot 5 645 627)**

Lot : 5 645 627  
Adresse: 1112, rue des Meuniers  
Zone : H-01

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT que le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018

Il est proposé, appuyé et il est résolu unanimement par les membres du conseil présents, d'approuver la demande PIIA no. 2019-70041 concernant la construction d'une habitation unifamiliale au 1112, rue des Meuniers d'un modèle «Glaïeul» à 4 versants.

∞ ADOPTÉE ∞

- 10.2. Résolution approuvant la demande de dérogation mineure concernant les lots 6 319 115 et 6 319 118

**2019-12-304 – Résolution approuvant la demande de dérogation mineure concernant les lots 6 319 115 et 6 319 118**

Demande no. 2019-70042  
Lot : 6 319 115 (6 319 118)  
Adresse: 1216 à 1230, rue des Meuniers  
Zone : H-01

Considérant qu'un avis public concernant la présente demande a été publié le 21 novembre 2019;

Considérant qu'un projet de PIIA concernant le projet résidentiel intégré a été approuvé sur le lot le 9 avril 2019 par le conseil;

Considérant que la zone tampon autour du milieu humide n'avait pas été incluse dans le lotissement de 2016 et que cet oubli a été constaté en novembre 2019;

Considérant que cette modification entraîne des changements aux implantations des aires de circulation piétonne, des stationnements, de la borne-fontaine, ce qui a pour conséquence de modifier l'implantation du troisième bâtiment principal et de ses bâtiments accessoires;

Considérant que le demandeur propose une marge latérale de 5,37 mètres au lieu 6 mètres pour le bâtiment principal;

Considérant que le bâtiment accessoire a été scindé en deux et que son implantation sera à 1,5 mètre de la ligne arrière de lot;

Considérant la recommandation favorable du CCU;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2019-70042 concernant l'implantation d'un troisième bâtiment

## 10 DÉCEMBRE 2019

(6 319 118) à 5,37 mètres de la ligne latérale de lot et du bâtiment accessoire à 1,5 mètre de la ligne arrière de lot.

⇒ ADOPTÉE ☞

10.3. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant l'immeuble au 1184-1230 des Meuniers (lot 6 319 115) pour donner suite aux modifications effectuées afin de répondre aux exigences environnementales et de prévention incendie

**2019-12-305 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant l'immeuble au 1184-1230 des Meuniers (lot 6 319 115) pour donner suite aux modifications effectuées afin de répondre aux exigences environnementales et de prévention incendie**

Demande no. 2019-70043  
Lot : 6 319 115  
Adresses : 1184 à 1230, rue des Meuniers  
Zone : H-01

Considérant que la demande vise la modification d'un PIIA concernant l'aménagement d'un projet intégré résidentiel qui a été approuvé le 9 avril 2019 par le conseil;

Considérant que des changements ont été apportés par rapport au plan d'avril 2019 concernant l'emplacement du bâtiment, le déplacement du trottoir, de la borne-fontaine et des conteneurs de matières résiduelles;

Considérant que les modifications apportées au plan n'ont pas pour effet de rendre le projet inconciliable avec les objectifs et critères du règlement sur les PIIA 8200-2018 puisqu'il est similaire au PIIA octroyé en avril dernier;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés aux articles 4.3.2 et 4.4.2 du règlement 8200-2018;

Considérant la recommandation favorable du CCU;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'approuver la demande de PIIA numéro 2019-70042 concernant l'aménagement du troisième bâtiment sur le lot 6 319 115, conditionnellement à l'aménagement d'un écran végétal entre la rue et les conteneurs.

⇒ ADOPTÉE ☞

10.4. Nomination d'un membre substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme

**2019-12-306 – Résolution approuvant la nomination d'un membre substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme**

Attendu que la municipalité a affiché le poste à combler dans ses communiqués entre le 16 octobre et 25 novembre 2019;

Attendu que deux citoyens ont manifesté leur intérêt à participer au Comité;

Il est proposé, appuyé et il est résolu unanimement par les membres du conseil présents de nommer monsieur Denis Gauthier comme membre substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

⇒ ADOPTÉE ☞

## 10 DÉCEMBRE 2019

10.5. Acquisition du lot 3 111 294 formant l'emprise de rue du rang St-Philippe Nord

### **2019-12-307 – Résolution approuvant l'acquisition du lot 3 111 294 formant l'emprise de rue du rang St-Philippe Nord**

Attendu qu'à la rénovation cadastrale le lot 3 111 294 a été attribué au propriétaire du lot 3 111 454 à la suite de l'analyse des titres de propriété;

Attendu que l'emprise du rang st-Philippe Nord doit entièrement être détenue par la municipalité puisqu'il s'agit d'un chemin municipal;

Attendu que le propriétaire monsieur Alain Robert souhaite corriger cette situation;

Attendu que Me Robert Jean, notaire, effectuera le transfert du lot 3 111 294 en faveur de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur au coût de 950\$ avant taxes;

Attendu que monsieur Alain Robert demande 50\$ pour l'acquisition du lot par la municipalité;

Il est proposé, appuyé et il est résolu unanimement par les membres du Conseil présents d'approuver la démarche d'acquisition du lot 3 111 294 et de défrayer les frais de notaire et d'acquisition.

∞ ADOPTÉE ∞

## 11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. Avis de motion et présentation du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Narcisse-Filion

### **2019-12-308 – Avis de motion et présentation du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Narcisse-Filion**

Monsieur Marc Lamarre donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil sera soumis pour adoption un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Narcisse-Filion.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

∞ ADOPTÉE ∞

## 12. LOISIRS

## 13. BIBLIOTHÈQUE

## 14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

14.1. Demandes d'aide financière

∞ ADOPTÉE ∞

## 15. VARIA

# 10 DÉCEMBRE 2019

## 16. 2<sup>ième</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h39

Trois questions sont posées

Fin de la période des questions : 19h52

## 17. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le 14 janvier 2020.

## 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### 2019-12-309 – Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Lestage appuyé par le conseiller Monsieur François Ledoux et il est résolu unanimement les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à 19h53.

---

Lise Sauriol, mairesse

---

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier

2019